



**Rapport annuel**  
**sur le Prix et la Qualité du Service**  
**public de l'eau potable**

**Exercice 2018**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »*

# Table des matières

<b>1. Caractérisation technique du service</b>	
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service .....	6
1.3. Estimation de la population desservie ( <i>D101.1</i> ).....	6
1.4. Nombre d'abonnés .....	6
1.5. Eaux brutes	
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau .....	8
1.5.2. Achats d'eaux brutes .....	9
1.6. Eaux traitées	
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	9
1.6.2. Production .....	9
1.6.3. Achats d'eaux traitées .....	10
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5. Autres volumes.....	11
1.6.6. Volume consommé autorisé .....	11
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
<b>2. Tarification de l'eau et recettes du service</b>	
2.1. Modalités de tarification .....	13
2.2. Facture d'eau type ( <i>D102.0</i> ) .....	14
2.3. Recettes .....	15
<b>3. Indicateurs de performance</b>	
3.1. Qualité de l'eau ( <i>P101.1 et P102.1</i> ) .....	16
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux ( <i>P103.2B</i> ).....	16
3.3. Indicateurs de performance du réseau	
3.3.1. Rendement du réseau de distribution ( <i>P104.3</i> ) .....	18
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés ( <i>P105.3</i> ) .....	18
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau ( <i>P106.3</i> ) .....	18
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ( <i>P107.2</i> ).....	19
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau ( <i>P108.3</i> ) .....	19
<b>4. Financement des investissements</b>	
4.1. Montants financiers.....	20
4.2. État de la dette du service .....	20
4.3. Amortissements .....	20
4.4. Présentation des opérations engagées en 2018 .....	20
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	21
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	21
<b>5. Tableau récapitulatif des indicateurs</b> .....	23

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. **Présentation du territoire desservi**



Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD TERRITOIRE (CCST)
- Caractéristiques : Communauté de communes
- Compétences liées au service :
  - Production des eaux brutes <sup>(1)</sup>
  - Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(2)</sup>,
  - Traitement des eaux brutes,
  - Transfert des eaux traitées,
  - Stockage des eaux traitées,
  - Distribution de l'eau potable.

*(1) Sauf achat en gros à d'autres collectivités sur les UDI de Beaucourt et Croix – Villars le Sec.*

*(2) Dans le cas où l'ouvrage appartient et ou est en gestion à la collectivité*

### Coordonnées du service

**Communauté de Communes du Sud Territoire  
Service des Eaux**

**Pôle Technique de Grandvillars**

**Site des Forges - 6 rue Juvénal Viellard – BP 7 – 90600 GRANDVILLARS**

**☎ : 03.84.23.50.81 – ✉ : ccst90@cc-sud-territoire.fr – www.cc-sud-territoire.fr**

Le territoire desservi correspond à l'**intégralité du territoire de la CCST soit 27 communes** : Beaucourt, Boron, Bretagne, Brebotte, Chavanatte, Chavannes les Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche l'Eglise, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey (vente d'eau au fermier Véolia), Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint Dizier l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars le Sec.

Aucune Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) n'est mise en place car cette commission n'est pas obligatoire au vu de la strate de notre collectivité (population totale inférieure à 50 000 habitants et aucune commune membre avec une population supérieure à 10 000 habitants).

Un schéma de distribution a été approuvé par délibération n°2006-04-16 du 25 septembre 2006 portant validation du schéma directeur en eau potable.

Un règlement de service a été approuvé par délibération n°2010-02-18 du 15 avril 2010.

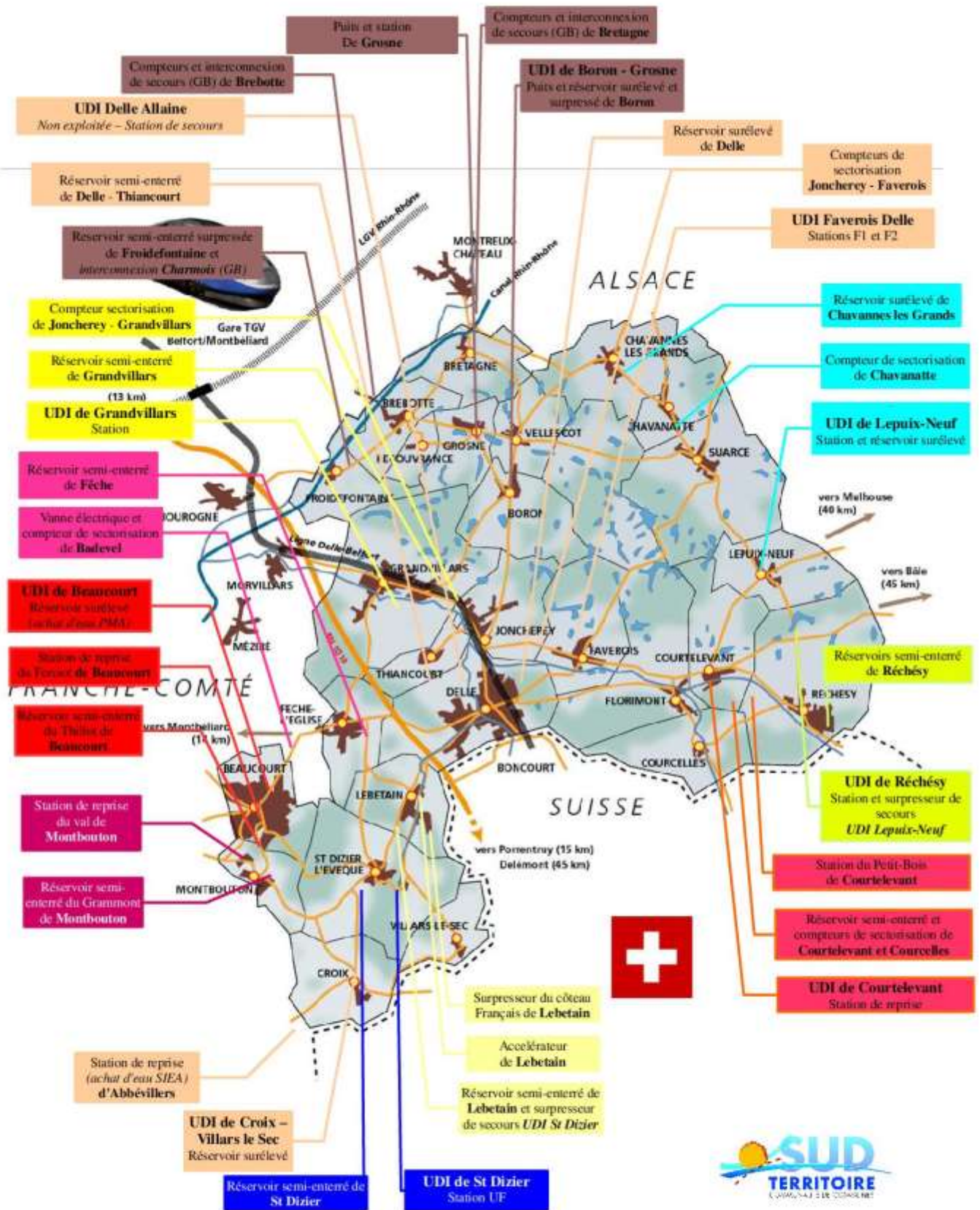


**Communauté de Communes du Sud Territoire**  
**Territoire desservi par le service Eau Potable au 1er janvier 2016**

***Nota :** informations statistiques synthétiques (source INSEE 2015)*

2

*Superficie de 172,3 km<sup>2</sup>, 23 688 habitants, 10 208 ménages, 11 338 logements, 90 % de résidences principales et 8,6 % de logements vacants.*



Communauté de Communes du Sud Territoire  
 Plan général simplifié des infrastructures en eau potable  
 Installations existantes au 01 janvier 2018

## 1.2. **Mode de gestion du service**



Le service est exploité en **régie directe, avec autonomie financière, sur 26 des 27 communes membres de la CCST et en délégation de service public (DSP) de type affermage uniquement sur la commune de Joncherey.**

- Nom du délégataire : **Véolia**
- Date de début de contrat : **23 février 2008** (délibération de la commune de Joncherey du 13/02/2008)
- Date de fin de contrat initial : **31 décembre 2019**
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : **31 décembre 2019**
- Nombre d'avenants et nature des avenants : **0**
- Nature exacte de la mission du délégataire : gestion du service et distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre d'affermage, soit sur Joncherey

La reprise du contrat a été convenue lors de l'intégration de Joncherey dans notre collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*Nota : un rapport annuel spécifique sur le prix et la qualité de services est établi par le délégataire pour Joncherey.*

## 1.3. **Estimation de la population desservie**



Est ici considérée comme un habitant desservi, toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est, ou peut être, raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **23 646 habitants au 31/12/2018.**

## 1.4. **Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert **8 697 abonnés au 31/12/2018** (8 679 au 31/12/2017).

La répartition des abonnés par communes est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2017	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2018	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en %
Beaucourt	1 669	1 680	1	1 681	0,72%
Boron	192	193	0	193	0,52%
Brebotte	150	150	0	150	0,00%
Bretagne	129	130	0	130	0,78%
Chavanatte	61	60	0	60	-1,64%
Chavannes-les-Grands	148	150	0	150	1,35%
Courcelles	65	67	0	67	3,08%
Courtelevant	179	182	0	182	1,68%
Croix	95	97	0	97	2,11%
Delle	1 831	1 832	8	1 840	0,49%
Faverois	273	273	0	273	0,00%
Fêche-l'Église	304	306	0	306	0,66%
Florimont	189	192	0	192	1,59%
Froidefontaine	183	184	0	184	0,55%
Grandvillars	1350	1 353	3	1 356	0,44%
Grosne	143	143	0	143	0,00%
Joncherey <sup>(1)</sup>	650	650	1	651	0,15%
Lebetain	205	205	0	205	0,00%
Lepuix-Neuf	126	130	0	130	3,17%
Montbouton	197	197	0	197	0,00%
Réchésy	380	382	0	382	0,53%
Recouvrance	50	51	0	51	2,00%
Saint-Dizier-l'Évêque	205	209	0	209	1,95%
Suarce	208	206	0	206	-0,96%
Thiancourt	130	129	0	129	-0,77%
Vellescot	102	103	0	103	0,98%
Villars-le-Sec	80	81	0	81	1,25%
<b>Total <sup>(2)</sup></b>	<b>8 679</b>	<b>8 685</b>	<b>12</b>	<b>8 697</b>	<b>0,21%</b>

(1) Pour mémoire (Cf. Rapport du délégataire Véolia). Non pris en compte dans les totaux.

(2) Les évolutions constatées d'abonnés peuvent être la résultante de plusieurs phénomènes : nouveaux branchements donc nouveaux abonnés; individualisation de branchement collectif donc un nombre plus important d'abonnés (alors que le nombre de personnes n'a pas évolué) ; suppression d'un branchement donc d'un ou plusieurs abonnés.

La **densité linéaire d'abonnés** (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **37,80 abonnés / km au 31/12/2018** (37,54 abonnés / km au 31/12/2017).

Le **nombre d'habitants par abonné** (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,72 habitants / abonné au 31/12/2018** (2,77 habitants / abonné au 31/12/2017).

La **consommation moyenne par abonné** (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **139,15 m<sup>3</sup> / abonné au 31/12/2018** (131,81 m<sup>3</sup> / abonné au 31/12/2017).

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits Nominatifs <sup>(1)</sup>	Volume prélevé Exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé Exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage de Lepuix-Neuf	Eau souterraine	---	59 717	33 733	-43,51%
Source du Val de St Dizier-l'Evêque <sup>(2)</sup>	Eau souterraine	---	40 363	40 043	-0,80%
Puits de Delle	Eau souterraine	---	0	0	-
Captage du Petit Bois de Courtelevant	Eau souterraine	---	19 116	20 305	6,20%
Puits de Grandvillars	Eau souterraine	1 000 m <sup>3</sup> / jour à 50 m <sup>3</sup> / h max. soit 20 h max / j	165 084	147 849	-10,40%
Forage de Faverois (F1 et F2)	Eau souterraine	<u>F1</u> : 2 700 m <sup>3</sup> / jour à 100 m <sup>3</sup> / h autorisés <u>F2</u> : 1 200 m <sup>3</sup> / jour à 60 m <sup>3</sup> / h soit 20 h max / j donc 3 200 m <sup>3</sup> / jour en cumulés	608 407	607 925	-0,08%
Captage de Boron	Eau souterraine	432 m <sup>3</sup> / jour à 18 m <sup>3</sup> / h soit 24 h max / j	90 170	74 305	-17,60%
Forage de Réchésy	Eau souterraine	450 m <sup>3</sup> / jour 35 m <sup>3</sup> / h soit 13 h max / j	108 692	129 936	19,60%
Puits de Grosne	Eau souterraine	600 m <sup>3</sup> / jour 25 m <sup>3</sup> / h soit 24 h max / j	89 013	81 447	-8,50%
<b>Total</b>			<b>1 180 562</b>	<b>1 135 543</b>	<b>-3,81%</b>

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (quand il existe).

(2) le volume prélevé correspondant au volume comptabilisé au niveau de la station UF majoré de 10 % puisque le compteur est en aval du traitement.

**Nota :** les variations importantes constatées entre 2017 et 2018 sur Lepuix-Neuf, Réchésy et Grandvillars sont dûes aux travaux de réhabilitation ayant nécessité l'arrêt des stations de pompage.

La totalité des volumes prélevés est puisée dans les eaux souterraines (nappes alluviales et phréatiques).



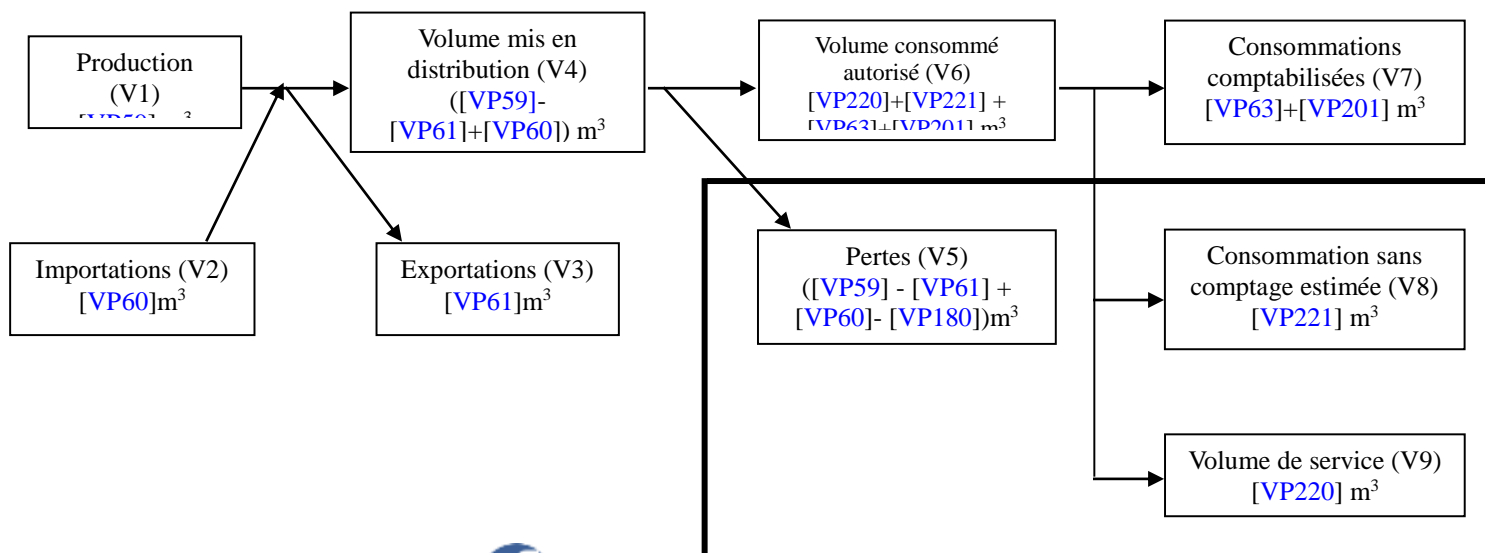
### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

Le service n'achète pas d'eau brute.

## 1.6. Eaux traitées



### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2018



### 1.6.2. Production



Ressource	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2018
Forage de Lepuix-Neuf	59 717	33 733	-43,51%	80%
Source du Val de St-Dizier	36 694	40 043	-0,80%	40%
Puits de Delle	0	0		40%
Captage du Petit Bois	19 116	20 305	6,20%	80%
Puits de Grandvillars	165 084	147 849	-10,40%	80%
Forage de Faverois	608 407	607 925	-0,10%	80%
Captage de Boron	90 170	74 305	-17,60%	80%
Forage de Rechesy	108 692	129 936	19,60%	80%
Puits de Grosne	89 013	81 447	-8,50%	80%
<b>Total du volume produit (VI)</b>	<b>1 176 893</b>	<b>1 135 543</b>	<b>-3,81%</b>	<b>71,11%</b>

Le service a **une** seule station de traitement, la station du Val de Saint-Dizier l'Evêque. Il s'agit d'un traitement sur charbon actif, renforcé par une ultrafiltration.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple). C'est le cas pour Saint-Dizier l'Evêque. Puisque l'eau brute prélevée n'est pas mesurée à l'entrée du filtre à charbon actif, une perte sur le traitement de 10 % est forfaitairement appliquée, comme le demande l'Agence de l'eau.



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Les achats d'eau proviennent sur Beaucourt de Pays de Montbéliard Agglomération et sur Abbévillers du Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers. C'est de l'eau traitée prête à être distribuée aux abonnés (hormis la rechloration en ligne si nécessaire).

Les volumes achetés sont les suivants :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 (m <sup>3</sup> )	Volume acheté durant l'exercice 2018 (m <sup>3</sup> )	Observations
Pays de Montbéliard Agglomération	315 760	338 675	Les volumes déclarés ci-avant sont ceux facturés par les fournisseurs de décembre à décembre pour PMA et d'octobre à octobre pour le SIEA
Syndicat des Eaux d'Abbévillers	46 047	44 575	
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>361 807</b>	<b>383 250</b>	



### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2017 (m <sup>3</sup> )	Volumes vendus durant l'exercice 2018 (m <sup>3</sup> )	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	1 070 296	1 143 672	6,86%
Abonnés non domestiques	57 827	66 551	15,10%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>1 128 123</b>	<b>1 210 223</b>	<b>7,28%</b>
Vente d'eau à Véolia pour Joncherey <sup>(2)</sup>	136 799	90 974	-20,08%
Vente d'eau au Grand Belfort (ex SESN transféré au 01/01/2018) <sup>(2) (3)</sup>	28 554	600	-97,90%
Echange d'eau avec le Grand Belfort sur Charmois – Bourogne <sup>(4)</sup>	-2 697		0,00%
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>162 656</b>	<b>91 574</b>	<b>-44,20%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

(3) La variation importante constatée à la baisse entre 2017 et 2018 est due à la rupture de la canalisation entre Brebotte et Autrechêne en décembre 2017 et réparée en avril 2019.

(4) La convention signée avec le GB ne prévoit pas de vente d'eau à proprement parlé mais d'échange d'eau qui doit être normalement à 0 sur une année civile.

### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2017 en m <sup>3</sup> / an	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> / an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 500	1 500	0%
Volume de service (V9)	2 000	2 000	0%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2017 en m <sup>3</sup> / an	Exercice 2018 en m <sup>3</sup> / an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 131 623	1 213 723	7,26%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations d'adduction d'eau potable géré par le service des Eaux de la CCST est au total de **230 kilomètres** au 01/01/2019 (228 km au 31/12/2017).

Ce réseau est composé de six secteurs distincts et indépendants :

- 30,16 km pour l'UDI de Boron

Boron	5,18 km	Grosne	5,09 km
Brebotte	4,95 km	Recouvrance	2,00 km
Bretagne	3,53 km	Vellescot	3,06 km
Froidefontaine	6,35km		

- 47,37 km pour les UDI de Courtelevant, Lepuix-Neuf et Réchesy-Courcelles

Chavanatte	2,50 km	Florimont	4,77 km
Chavannes-les-Grands	4,47 km	Lepuix-Neuf	3,35 km
Courcelles	4,30 km	Réchésy	11,66 km
Courtelevant	7,47km	Suarce	8,85 km

- 27,33 km pour l'UDI de Grandvillars

- 65,93 km pour les UDI de Faverois et Saint-Dizier-l'Evêque

Delle	43,47 km	Saint-Dizier-l'Évêque	5,76 km
Faverois	7,39 km	Thiancourt	3,07 km
Lebetain	6,24 km		

- 49,94 km pour l'UDI de Beaucourt

Beaucourt	33,75 km	Montbouton	8,63 km
Fêche-l'Église	7,56 km		

- 9,39 km pour l'UDI de Croix-Villars

Croix	5,85 km	Villars-le-Sec	3,54 km
-------	---------	----------------	---------

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

**C'est la délibération n°2016-09-11 du 8/12/2016 effective à compter du 01/01/2017 qui fixe les tarifs du service d'eau potable.**

Ces tarifs applicables du 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

- Frais d'accès au service (frais de création du dossier dans le logiciel métier) : **0 € si le point de consommation existe ou 26 € si le point de consommation est à créer au 01/01/2018** (inchangé par rapport à 2017).
- La part revenant à la CCST dans le prix de l'eau détaillé ci-dessous.

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 31/12/2018
<b>Part CCST</b>		
<b>Part fixe (€ HT/an)</b>		
<b>Abonnement DN 15mm <sup>(1)</sup></b> y compris location du compteur	<b>19,15 €</b>	<b>19,15 €</b>
<b>Part proportionnelle (€ HT/m<sup>3</sup>)</b>		
<b>Prix au m<sup>3</sup> : de 0 à 20 000 m<sup>3</sup></b>	<b>1,69 € / m<sup>3</sup></b>	<b>1,69 € / m<sup>3</sup></b>
<b>Prix au m<sup>3</sup> : supérieure à 20 000 m<sup>3</sup></b>	<b>1,52 € / m<sup>3</sup></b>	<b>1,52 € / m<sup>3</sup></b>
<b>Autre : Part communautaire sur Joncherey</b>	<b>1,0187 € / m<sup>3</sup></b>	<b>1,0187 € / m<sup>3</sup></b>
<b>Vente d'eau réciproque au syndicat des eaux de la Saint Nicolas</b>	Cf. délibération n°2012-07-33 et convention de vente d'eau réciproque	Convention transférée de plein droit au Grand Belfort au 01/01/2019
<b>Tarifs selon prestations</b>	Cf. délibération	Cf. délibération 2016-09-11 du 08/12/2016
<b>Taxes et redevances</b>		
<b>Taxes</b>		
Taux de TVA <sup>(2)</sup>	<b>5,5 %</b>	<b>5,5 %</b>
<b>Redevances</b>		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau) <sup>(3)</sup>	<b>0,046 € / m<sup>3</sup></b>	<b>0,046 € / m<sup>3</sup></b>
Pollution domestique (Agence de l'Eau)	<b>0,29 € / m<sup>3</sup></b>	<b>0,29 € / m<sup>3</sup></b>
VNF Prélèvement	<b>0 € / m<sup>3</sup></b>	<b>0 € / m<sup>3</sup></b>

(1) Tarif identique quel que soit le diamètre du compteur

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

(3) L'Agence de l'eau nous facture 0,046 € / m<sup>3</sup> d'eau prélevé dans les ressources par notre service. Le montant de cette redevance peut être doublé si des rendements minima ne sont pas atteints dans le cadre de la résorption des fuites sur les réseaux d'eau. Cette redevance est répercutée et inclus dans le prix du mètre-cube d'eau vendu à chaque abonné.

## 2.2. Facture d'eau type



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE, soit 120 m<sup>3</sup>/an sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en € HT	Au 31/12/2018 en € HT	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	19,15 €	19,15 €	0%
Part proportionnelle pour 120 m <sup>3</sup> / an	202,80 €	202,80 €	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	221,95 €	221,95 €	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau) <sup>(1)</sup>	0,046 €	0,046 €	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	34,80 €	34,80 €	0,00%
VNF Prélèvement	0,00 €	0,00 €	0%
Autre	0,00 €	0,00 €	0%
TVA (5,5 %)	14,12 €	14,12 €	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	48,92 €	48,92 €	0%
<b>Total TTC</b>	<b>270,87 €</b>	<b>270,87 €</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,26 €</b>	<b>2,26 €</b>	<b>0%</b>

(1) Le coût de cette redevance est inclus dans le prix du mètre-cube d'eau.

**ATTENTION** : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est le même :

Communes	Prix au 01/01/2018 en € / m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2019 en € / m <sup>3</sup>
Toutes les communes de la CCST (sauf Joncherey en affermage)	2,26 €	2,26 €

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle, et semestrielle** pour les gros consommateurs, les nouveaux arrivants ou les abonnés ayant été l'objet d'une fuite (pendant 1 an afin de s'assurer de la consommation ou du rétablissement d'une consommation normale).

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle** : 1 estimative et 1 réelle ou 2 réelles suivant les cas (gros consommateurs notamment).

**Les volumes facturés (hors Joncherey) au titre de l'année 2018 sont de 1 213 723 m<sup>3</sup> / an (1 236 886 m<sup>3</sup> / an en 2017).**

Le prix brut de l'eau n'a pas évolué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 2.3. Recettes



Recettes de la collectivité concernant les ventes d'eau et travaux associés:

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers <sup>(1)</sup>	2 252 913 €	2 435 798 €	8,12%
<i>dont parts fixes (abonnements)</i>	<i>161 240 €</i>	<i>166 334 €</i>	<i>3,16%</i>
Recette de vente d'eau en gros (Syndicat St Nicolas puis Grand Belfort)	21 571 €	0 €	-100,00%
Recette d'exportation d'eau brute	0 €	0 €	0,00%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>2 274 484 €</b>	<b>2 435 798 €</b>	<b>8,12%</b>
Recettes liées aux travaux	90 037 €	57 458€	-36,18%
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €	0 €	0,00%
Autres recettes (rattachement de produits en 2017)	0 €	0 €	0,00%
<b>Total autres recettes</b>	<b>90 037 €</b>	<b>57 468 €</b>	<b>-36,17%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>2 364 521 €</b>	<b>2 493 266 €</b>	<b>5,44%</b>

(1) Les recettes d'eau incluent la redevance pollution qui est perçue par notre collectivité puis reversée intégralement à l'Agence de l'eau. Cela représente 285 410 € en 2018 (267 413 € en 2017). Il inclut aussi les recettes perçues sur Joncherey (part communautaire) égale à 62 392€.

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Qualité de l'eau



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018
Microbiologie	102	0	142	2
Paramètres physico-chimiques	125	0	89	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Analyses	Taux de conformité exercice 2017	Taux de conformité exercice 2018
Microbiologie (P101.1)	100%	98,60%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	97,80%

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120** (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



	Nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	<b>10</b>
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	<b>5</b>
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	<b>15</b>
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	55%	<b>10</b>
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points maximum qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	<b>0</b>
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	<b>10</b>
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Non	<b>0</b>
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	<b>10</b>
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	<b>0</b>
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	<b>0</b>
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	<b>0</b>
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	<b>0</b>
<b>P103.2B - TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>60</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

(3) Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2017	Exercice 2018/
Rendement du réseau	83,00%	86,70%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	15,57	15,58
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	80,80 %	85,60%

#### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 2,4 m<sup>3</sup>/jour/km (3,2 en 2017).

#### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2018, l'indice linéaire des pertes est de 2,4 m<sup>3</sup>/j/km (3,2 en 2017).

### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire renouvelé en km	2,48	1,06	1,55	2,31	0,06

Au cours des cinq dernières années, **7,46 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.**

Pour l'année 2018, le **taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,03 %** (0,85 en 2017).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2018, l'**indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,1 %** (79,1% en 2017).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. **Montants financiers**



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire	1 366 411 €	594 172 €
Montants des subventions en €	0 €	0 €
Montants des contributions du budget général en €	0 €	0 €

### 4.2. **État de la dette du service**



L'état de la dette au 31 décembre 2018 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	3 229 055 €	4 690 391 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	168 227 €
	en intérêts	83 931 €

### 4.3. **Amortissements**



Pour l'année 2018, la dotation aux amortissements a été de **437 618 €** (449 999 € en 2017).

### 4.4. **Présentation des opérations engagées en 2018**



Nos investissements ont été **marqués par une gestion patrimoniale impactée** directement ou indirectement **par l'exploitation** de nos infrastructures ou réseaux (sites de production, stockage d'eau ou distribution), **notre schéma directeur** et la **coordination des chantiers** avec le service assainissement et les autres communes. Ainsi, l'année **2018** a vu se poursuivre, se réaliser ou se préparer :

- - l'engagement du renouvellement de la canalisation d'échange avec le Grand Belfort, sous le pont du canal, à Brebotte pour **52 000 € HT**.
- - le lancement de la réhabilitation de l'unité de production, station pompage et réservoir, de Grandvillars, pour un coût de **650 000€ HT**.
- - la poursuite des travaux de réhabilitation lourde des châteaux d'eau de Lepuix-Neuf et Chavannes les Grands avec la réfection des bétons des fûts, des étanchéités des cuves et des dômes (intérieur et extérieur), le renouvellement des canalisations intérieures par des matériaux inerte et pérennes (inox) et des différents garde-corps et portes d'accès pour la sécurisation ; pour un coût de **550 000€ HT**.
- - l'anticipation du transfert de compétences du réseau de Joncherey, avec le renforcement de 60 ml de canalisations en fonte ductile au DN 150 rue d'Alsace pour 10 000€.

- - le renouvellement pour sécurisation de différents matériels et équipements d'exploitation sur nos installations de production, distribution ou stockage d'eau potable pour un total de **16 475 € HT**.
- - la poursuite des études technico-économiques de faisabilité de l'autosuffisance en eau de l'unité de production de Beaucourt.

#### 4.5. **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**



Projet d'importance inscrit au schéma directeur AEP à l'étude et ou en cours d'exécution	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation de la production d'eau potable sur l'UDI de Grandvillars avec mise en place d'un filtre à charbon actif	725 000 €	575 000 €
Réalisation de l'autosuffisance en eau de l'UDI de Beaucourt.	1 600 000 €	

#### 4.6. **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante**



La délibération 2015-05-22 du 2 juillet 2015 acte les évolutions du tarif de l'eau pour les trois prochaines années ainsi que les actions retenues par la commission eau – assainissement du 21 avril 2015. Ci-dessous un extrait de la dite délibération :

« Ce prix est élaboré afin :

- de **répondre à nos besoins et à nos charges** et d'équilibrer au minimum le budget de l'eau,
- de **permettre la mise en œuvre du schéma directeur** en eau potable validé en septembre 2006,
- de **réaliser les différents investissements indispensables et nécessaires** à la production, au stockage et à la distribution d'eau potable sur notre périmètre d'intervention et notamment la programmation pluriannuelle 2015 – 2020 validée lors de la commission eau – assainissement du 21 avril 2016,
- de **faciliter une bonne gestion patrimoniale**.

Les travaux programmés s'articulent autour des différents axes suivants :

- protection des ressources et **qualité de l'eau**,
- **sécuriser le stockage** par la réfection des ouvrages,
- **sécuriser et augmenter nos capacités de production d'eau potable**,
- **renouveler et ou renforcer les réseaux de distribution**,
- **améliorer la gestion** des infrastructures,
- pérenniser et développer notre régie.

Ils auront pour objectifs à :

- **poursuivre et finir la sécurisation complète** de l'alimentation en eau des Unités de Distribution (UDI) de Faverois (incluant Delle, Joncherey, Lebetain), Grandvillars, Beaucourt (incluant Fêche-l'Eglise

et Montbouton), Lepuix-Neuf (incluant Suarce, Chavanatte et Chavannes les Grands), S<sup>t</sup> Dizier-l'Evêque et Croix (incluant Villars le Sec) ; ceci passe par des réhabilitations lourdes de certains réservoirs semi-enterrés (Réchésy, Froidefontaine, Boron, etc.) et la création d'interconnexions (Faverois – Beaucourt et S<sup>t</sup> Dizier-l'Evêque – Croix).

- **maintenir nos capacités de production** d'eau potable et **tendre vers l'autosuffisance** de notre collectivité.

- **redonner** au service à moyen terme **des capacités d'autofinancement** pour poursuivre notamment le renforcement et le renouvellement de nos différents réseaux et permettre ainsi un maintien voir une amélioration de nos différents ratios (rendements, Indices Linéaire de Perte (ILP), etc.).

La réalisation de cette programmation 2015 – 2020 ambitieuse, réaliste et indispensable, estimée actuellement à hauteur de 6,85 millions d'euros, nécessite cependant des recettes suffisantes pour les mener à bien. Ses recettes seront abondées par la contractualisation d'emprunts mais aussi par de l'autofinancement.

## 5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2017	Exercice 2018
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	23 679	23 646
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,26	2,26
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	98,60%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	98%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	60	60
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,00%	86,70%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	2,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,2	2,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,85%	0,85%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,1%	79,1%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0153	0,0235